

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



**SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2023**

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**INSTALLATION D'UNE
NOUVELLE CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCKET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.
Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses Articles L230 et L270,

Vu le Procès-Verbal du 03 Juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu le Tableau du Conseil Municipal,

Vu le décès de Monsieur GELLEZ Amédée, Adjoint au Maire, survenu le 1^{er} novembre 2023,

En application de l'article L270 du Code Electoral, Monsieur VERMEULEN Henri, suivant sur la liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » est amené à le remplacer. Ce dernier, placé sous tutelle, est dans l'incapacité d'occuper un poste de Conseiller Municipal, conformément à l'article L.230 du Code Electoral.

Madame LEFEBVRE Marie-José, suivante sur la liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » est donc désignée pour remplir ces fonctions.

L'information a également été transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de LENS.

Dûment informée par courrier et convoquée à la réunion par lettre du 12 Décembre 2023, il convient de l'installer dans
Municipale.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Mme LEFEBVRE Marie-José en qualité de Conseillère Municipale.
- **PREND ACTE** de la modification apportée en conséquence au Tableau du Conseil Municipal.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com